



COMMUNE
DE
MONTREUX

Montreux, le 15 janvier 2008

R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen du
préavis no 37/2007 de la Municipalité au Conseil communal relatif
à la création d'un arrêt intermédiaire sur la ligne
du funiculaire Territet-Glion

Présidente : Mme TALOS Christine
Membres : Mmes FAUCONNIER Marie-Claire
GAILLET Priska
LUEDEMANN Barbara
MM. BUHOLZER Jean-Pierre
DI SESSA Mario
GLUTZ Felix
HUYS Anthony
MATHEZ Christian
POSTERNAK Michel
ZULAUF Michel

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'examen du préavis no 37/2007 s'est réunie le lundi 14 janvier 2008 à la salle de conférence du service Domaines et Bâtiments. Tous les membres désignés étaient présents à l'exception de Monsieur Michel Zulauf. La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Jacques Delaporte. Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Forclaz était également présent en tant que représentant des Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR).

La commission tient à remercier la Municipalité ainsi que M.Forclaz pour les nombreuses réponses et compléments d'information donnés.

1. Préambule municipal

Jacques Delaporte : Ce préavis s'inscrit dans le contexte du développement des transports publics voulu par la Municipalité. Ainsi, la fréquence de la ligne de bus Clarens-Chailly a été récemment améliorée, de même que celle de la ligne du MOB, entre Montreux et Chernex. En outre le Conseil communal a accepté en novembre dernier la création de la ligne de bus La Tour-de-Peilz- gymnase du Burier – Chailly - Blonay qui sera exploitée dès décembre 2008. Mais il est possible de développer les transports publics de manière différente, non pas en créant de nouvelles courses, mais en développant au mieux l'infrastructure existante. C'est l'objet de ce préavis.

Aujourd'hui, le funiculaire Territet-Glion a une fréquence élevée en journée – toutes les 15 minutes – mais ne propose pas d'arrêt intermédiaire. Or, une partie des hauts de Territet sont mal desservis par les transports publics, notamment depuis l'arrêt d'exploitation du funiculaire Territet-Mont-Fleuri il y a une quinzaine d'années pour lequel la Municipalité a par ailleurs des projets conséquents. En outre, le canton et la Confédération ont accordé des crédits pour rénover les structures ferroviaires, dont le funiculaire Territet-Glion, et un programme important de rénovation va avoir lieu sur cette ligne. C'est donc l'occasion rêvée pour réaliser la création d'un arrêt intermédiaire.

La Municipalité s'est approchée des MVR, la compagnie qui possède le funiculaire (la ligne est, elle, exploitée par le Golden Pass Services, ex-MOB) pour étudier la possibilité de créer cet arrêt et en chiffrer les conséquences. La Municipalité a estimé que le jeu en valait la chandelle, d'autant qu'il s'agit d'un investissement unique, contrairement à d'autres réalisations de transports publics qui occasionnent des charges année après année.

En effet, la création de cet arrêt engendrera une consommation à peine supérieure à celle d'aujourd'hui et les coûts d'exploitation ne vont pas évoluer de façon significative. Par contre, les recettes devraient elles évoluer favorablement.

C'est en outre une dépense qui entre dans la thématique « transports » et qui bénéficie donc de la péréquation intercommunale dite péréquation horizontale. Cela signifie que Montreux n'aura à payer que 20 à 30% du montant, ce qui rend l'opération encore plus intéressante.

Concernant le choix du Sentier des roses pour la création de cet arrêt intermédiaire, il a été dicté par la facilité à le placer à cet endroit en raison de la configuration des lieux et du potentiel de population concernée. L'arrêt est prévu dans la partie supérieure de la route de Collonge, pour permettre aux personnes ayant de la difficulté à se déplacer d'avoir à effectuer à pied plutôt la descente que la montée.

Jean-Marc Forclaz : c'est le meilleur moment pour réaliser cet arrêt. En effet, les MVR doivent procéder à une évaluation du niveau technologique de l'installation afin de conserver l'autorisation d'exploiter. Cela nécessite un certain nombre d'adaptations. Le timing est donc parfait. Réaliser cet arrêt dans 3 ans, une fois l'installation renouvelée, serait un non-sens absolu et cela coûterait bien plus cher.

Commission : *le funiculaire fonctionne avec 2 voitures, l'une qui monte et l'autre qui descend. Ou s'arrêtera la 2^e voiture quand la première sera arrêtée au Sentier des roses ?*

Jean-Marc Forclaz. L'arrêt intermédiaire correspondant sera à 30m en dessous de la route de Glion, mais les passagers ne pourront pas descendre et les portes de la voiture resteront fermées. L'école hôtelière de Glion a été approchée pour savoir si elle était intéressée à un arrêt à cet endroit pour ses étudiants. La réponse a été non. Et il n'y a que très peu d'autres voyageurs potentiels.

Commission : *y aura-t-il un arrêt systématique ou seulement sur demande ?*

Jean-Marc Forclaz. l'idée est de mettre un bouton dans le funiculaire pour demander l'arrêt. En outre, il est prévu de placer 2 boutons au Sentier des roses, l'un pour demander la descente, l'autre pour la montée. Il est prévu pour cet arrêt une guérite avec un abri, un banc, un distributeur de billets, des portes de quai automatiques ainsi qu'une information aux voyageurs.

Commission : ce distributeur est-il vraiment nécessaire et si oui, ne serait-il pas plus judicieux de le placer à l'intérieur du funiculaire ?

Jean-Marc Forclaz. si on n'installe pas de distributeur, cela signifie qu'aucun contrôle n'est possible. En effet, les usagers montant à Territet peuvent très bien affirmer être montés au Sentier des roses et acheter leur billet à l'arrivée. Le problème est le même avec un distributeur à l'intérieur. Si les passagers aperçoivent un contrôleur, ils se ruent sur la machine.

Commission : quel sera le prix du billet ?

Jean-Marc Forclaz. dans la tarification suisse, il existe un tarif minimum légal qui doit être pratiqué dès qu'il y a une prise en charge du voyageur. Aujourd'hui, elle est de 2 francs 20. Il n'est pas légal de faire un billet moins cher.

Jacques Delaporte : la communauté tarifaire vaudoise Mobilis, déjà en vigueur à Lausanne, sur la Côte et jusqu'aux portes de Vevey, va prochainement s'étendre à la Riviera. Le funiculaire en fera aussi partie. Aujourd'hui – et c'est pénalisant – il faut un billet différent pour le bus et pour le funiculaire. Avec Mobilis, il ne faudra qu'un seul billet car et on peut imaginer que Montreux, Territet et cette station intermédiaire feront partie d'une même zone. Les tarifs seront ainsi plus attractifs pour les usagers du funiculaire.

Commission : le funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin connaît fréquemment des pannes en raison de ses arrêts intermédiaires. Les pannes vont-elles du coup augmenter sur le Territet-Glion ?

Jean-Marc Forclaz : plus il y a d'arrêts intermédiaires, plus il y a des risques de panne. Il faudra donc effectivement un peu plus d'entretien sur le funiculaire, car il y a un petit risque de fiabilité. En effet, si un enfant place un bâton entre les portes de quai pour jouer, le funiculaire sera bloqué. Raison pour laquelle des caméras de surveillance sont prévues afin de dissuader le vandalisme et de pouvoir communiquer si besoin.

Commission : une étude sur le potentiel d'usagers a-t-elle été réalisée ?

Jacques Delaporte : non. La création de cet arrêt ayant été demandée par plusieurs habitants du quartier, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de faire une étude de marché.

2. Territet et ses funiculaires

Commission : où en est le projet du funiculaire Territet-Mont-Fleuri ?

Jacques Delaporte : la Municipalité a décidé de réactiver ce dossier. Il est envisagé non seulement de remettre en service la ligne mais aussi de peut-être la prolonger aux deux extrémités. Cela signifie un travail de longue haleine. La Municipalité prépare actuellement un cahier des charges permettant de mandater un bureau d'études durant le 1^{er} semestre 2008. Ses résultats pourraient arriver fin 2008-début 2009. Ils permettront de donner une orientation politique afin d'arriver peut-être avec un préavis devant le Conseil communal.

3. Création d'un arrêt intermédiaire sur le Territet-Glion : pas de questions

4. Péréquation horizontale : pas de questions

5. Développement durable : pas de questions

6. Financement et conséquences financières : pas de questions

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2007 de la Municipalité du 30 novembre 2007 sur la création d'un arrêt intermédiaire sur la ligne du funiculaire Territet-Glion,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la création d'un arrêt intermédiaire sur la ligne du funiculaire Territet-Glion ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr.330'000.- au maximum, sous déduction des participations éventuelles ;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

La présidente-rapporteuse

Christine Talos